



## Questions à la municipalité

### Généralités

#### Rapport Nofival

Le rapport Nofival fait remarquer à nouveau l'absence de règlement d'organisation interne formalisé. Quel est votre point de vue par rapport à cette remarque ?

Pas de mentions sur le rapport de l'an passé au niveau du règlement d'organisation.

C'est une nouvelle mission des organes de révision. Ils doivent notamment attester l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels. Ces contrôles sont existants mais doivent simplement être formalisés.

C'est un objectif du chef de service Finances et Administration de présenter un règlement d'organisation interne ainsi qu'un règlement des compétences pour le 30 septembre 2018

### Compte de fonctionnement

#### 012.317.10

Les Conseillers n'ont-ils pas suivi le cours ? Pourquoi ?

Ce compte concerne les frais de déplacement de l'exécutif. Les frais de formation sont comptabilisés sous le compte 012.309.00

Il n'y a pas eu de suivi de cours par les Conseillers.

#### 020.318.10

Nombre de poursuites en hausse. Explication ? Quel est le processus ? Il y a-t-il une réflexion faite sur le coût des modalités de recouvrement (interne ou externe).

Le nombre de poursuites est représentatif de la tendance de paiement des citoyens suisses. Depuis 2009-2010, c'est plus de 30% d'augmentation de procédures de poursuite qui est constaté. C'est certainement plus élevé encore concernant les impôts, puisque c'est le premier poste qui est différé lors de report de paiements. En 2017 540 mise en poursuite ont été effectuées contre 348 en 2016.

Ce poste a également progressé (en volume mais pas beaucoup plus en franc, suite à l'introduction des taxes déchets qui génèrent beaucoup de poursuites).

Le processus est celui de la procédure de poursuite et faillite (facture, rappels, cdt de payer, levée opposition, ...). Une personne à l'interne ne s'occupe que de l'aspect contentieux.

Par ailleurs les sociétés Deltareal et Creditreform, spécialisées dans le recouvrement, ont été mandatées par la commune. A l'heure actuelle, les résultats sont plutôt mitigés.

#### 020.431.40

D'où proviennent les recettes ?

Il s'agit des émoluments perçus pour les arrangements de paiement octroyés par l'administration (cette facturation a été mise en place au début 2017), ainsi que les frais de rappel.

#### 090.314.90

Justification de l'augmentation ?

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, nettoyage par Honegger du bâtiment La Grange Villageoise à Muraz. Fr. 14'674.35 pour l'année 2017

L'augmentation des surfaces utilisées (et nettoyées) date de l'automne 2015 (2016 pas facturé !).

#### 100.431.10

En quoi consiste cette mise à jour du cadastre

Frais de levée des constructions du géomètre facturée avec l'autorisation de construire

#### 113.311.10

Est-ce que la police municipale présente un budget pour prévoir les dépenses à venir (Rappel de la répartition des charges)

Oui, mais par forcément connu lors de l'établissement du budget.

Une information est transmise, mais sans droit de regard. Cet élément est pris en compte dans la nouvelle convention pour la police municipale actuellement discutée avec la ville de Monthey.

#### 140.331.00

Pourquoi la différence entre le budget et les comptes ?

Un amortissement avait été prévu pour la construction de la nouvelle caserne feu avec Monthey

#### 200.318.10

Transport des élèves. Pourquoi cette augmentation ?

Cette rubrique est fluctuante en fonction du nombre d'élèves.

#### 210.312.0

L'école sous l'église, des importantes économies ont été réalisées avec le chauffage. Est-ce qu'il y a une bonne pratique à appliquer pour les autres bâtiments de la commune ?

C'est un objectif permanent du Conseil municipal et de l'administration. C'est une tâche également de la déléguée à l'énergie. Dans ce contexte, le Conseil municipal a décidé, sur la base d'un rapport de la société PMAX, certaines mesures d'optimisation énergétique pour UAPE, pour les vestiaires et l'EMS/école sous-l'église de Muraz. Il va également procéder à une analyse énergétique de l'enveloppe du bâtiment des Perraires (piscine et salle polyvalente), dans le but d'atteindre une efficacité énergétique pour ses bâtiments publics.

#### 210.314.42

Collège du Corbier. Pourquoi cette augmentation ?

Il s'agit de travaux effectués pour notamment :

- réparation et modification installation des stores salle de gym
- ponçage et vitrification sols

- contrôle et modification des sorties de secours (mise aux normes suite au contrôle du chargé de sécurité)
- marquage terrains de sport

#### 210.314.49

Ecole sous l'église, pourquoi déjà une modification des portes coupe-feu ?

Il s'agit d'un aspect sécuritaire. Les portes coupe-feu se sont fermées inopinément à plusieurs reprises. Le détecteur (hors garantie) était défectueux. A titre de compensation, négociation d'une année gratuite pour le contrat de maintenance.

#### 210.314.90

Si la société a un contrat forfaitaire, pourquoi il y a-t-il des différences ?

Il s'agit d'une négociation à la baisse des frais de nettoyage suite à la demande du Conseil général. Les coûts restent cependant forfaitaires avec une adaptation possible à l'évolution du coût de la vie.

#### 210.315.30

De quoi s'agit-il ? nouveauté ?

Prestataire externe, suite à la nouvelle stratégie informatique (externalisation) mise en place suite au départ du responsable informatique en juillet 2017.

#### 210.361.20

Combien par élève ?

Fr. 3'360.- par élève pour 891 élèves, moins le définitif 2016 Fr. 44'740.15

#### 210.436.10

De quel dommage parle-t-on ? Qui a payé ?

La Vaudoise pour des sinistres au Corbier, Sous-l'Eglise, Perraires et Police de Monthey pour une borne au Corbier.

#### 309.317.00

Merci de nous indiquer le détail des manifestations

1 <sup>er</sup> août	: Fr. 10'715.-
Sortie des aînés	: Fr. 14'501.60
Label Fiesta	: Fr. 1'500.-
Fête aux Neyres	: Fr. 1'500.-
Divers	: Fr. 1'059.25

#### 309.365.20

Merci de nous communiquer la liste de détail

Détail en annexe

#### 390.308.00

Explication pourquoi autant de retard dans la comptabilité ?

La facture pour la rédaction locale du magazine paroissial l'Essentiel pour les années 2013 à 2016 n'a été transmise qu'en octobre 2017, malgré les demandes incessantes de l'administration de Collombey (nombreux échanges de mail).

#### 541.301.10

Explication de ce montant. Taux d'absentéisme actuel.

Il faut mettre en relation le compte 541.301.10, pour Fr. 312'184.60 où sont comptabilisés les salaires de l'UAPE et le compte 541.436.70 pour Fr. – 43'258'.80 où se trouvent les remboursements de l'assurance maladie perte de gain avec le budget des salaires pour effectuer la comparaison. On arrive à Fr. 268'925.80 pour le réalisé contre Fr. 273'000.- pour le budget. Cette rubrique inclue également les cas de couverture en cas de maternité (3 cas en 2017).

Le taux d'absentéisme de la crèche et de l'UAPE à fin avril 2018 : 4.54%

#### 620.318.50

Pourquoi cette différence de coût ? Explication.

Décalage dans l'exécution de certains travaux/études (Pôle d'échange du Corbier, Route de l'Epine...)

#### 651.434.30 / 651.363.30

On touche moins de subventions (de recette). La répartition des charges a été également modifiée ?

Le montant de la rémunération pour le bus urbain à Car Postal est un montant forfaitaire et il n'a pas été modifié.

Depuis l'introduction d'une troisième ligne qui dessert essentiellement Monthey, la répartition des recettes a été revue. Elle était précédemment de 50%/50%, elle est actuellement de 1/3 pour Collombey-Muraz et de 2/3 pour Monthey. Les recettes sont plus importantes pour Monthey, mais les charges également.

#### 760.331.00

Merci d'indiquer la liste de détail des amortissements.

Le détail des amortissements se trouve sur le tableau des amortissements, l'avant dernière colonne mentionne le compte de charge utilisé.

#### 790.318.51

Reste-t-il encore des factures ou est-ce terminé ?

C'est un acompte. Les factures seront envoyées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

#### 790.318.52

De quoi s'agit-il ?

C'est une prestation concernant le contrôle énergétique des bâtiments.

#### 900.330.20

Avez-vous pris seulement une réserve sur les débiteurs douteux ou seulement sur ceux qui ont été mis en poursuite ?

Selon calcul donné par Nofival dans son rapport détaillé, soit :

5% sur les débiteurs totaux

33% sur les débiteurs en contentieux

50% sur les débiteurs en poursuites

50% sur les avis de saisies

100% sur les actes de défaut de biens

900.341.00

Pourquoi cette augmentation ?

Budget 2017 calculé sur la base des factures 2015 avec le taux à 2.50/00. Avec hausse de la population, il y a aussi une hausse des résidences secondaires de domiciliés dans une autre commune du VS.

900.403.10

Qu'est-ce que vous comprenez par impôt sur le capital ? Pourquoi avec le gain en loterie ?

Il s'agit d'impôt sur les prestations en capital (retrait 2<sup>ème</sup> pilier ou 3<sup>ème</sup> pilier). C'est un impôt facturé à part des impôts communaux traditionnels.

Cela a toujours été dans le même compte. Il n'y a pas besoin de mettre un compte à part pour les gains de loterie car faibles entrées.

901.401.00 / 901.401.10 / 901.402.00

Merci de nous expliquer ces hausses.

Les recettes fiscales, par rapport au budget, sont en hausse de Fr. 5'866'769.92, la progression est de Fr. 4'743'019.24 par rapport à l'exercice 2016.

Ces variations par rapport au budget se retrouvent à tous les niveaux de la fiscalité. Autant bien au niveau des personnes physiques (+Fr.2'195'452.07) qu'au niveau des personnes morales (+Fr.3'671317.85).

**Un Élément extraordinaire a cependant influencé les comptes 2017 :**

L'exercice 2017 prend en compte la finalisation de la révocation de l'exonération fiscale d'un contribuable. La décision du TF est tombée le 11 juillet 2017, ce qui a permis de facturer à ce contribuable les impositions dues sur les années 2005 à 2008. L'incidence, entre la facturation des impôts et les intérêts courus, représentent un montant de Fr. 2'929'847.60.

901.401.20

En quoi consiste l'impôt minimum. Quel est son montant ?

Cf article 101 et ss de la loi fiscale valaisanne, il concerne les personnes morales :

Chapitre 5: Impôt minimum

Art. 102 1. Objet

1 Les personnes morales qui exploitent une entreprise doivent payer au minimum un impôt calculé sur leurs recettes brutes. Cet impôt est dû en lieu et place de l'impôt sur le capital et le bénéfice (art. 94 et 80) s'il est plus élevé que ce dernier.

2 Les entreprises de transport concessionnaires qui ont le caractère d'un service public sont exonérées de l'impôt minimum. Art. 103 2. Recettes brutes

1 Les recettes brutes comprennent le total des recettes, diminuées de l'impôt fédéral perçu sur ces recettes, qui proviennent de l'activité de l'entreprise, y compris le produit des capitaux, mais à l'exclusion des bénéfices en capital et des autres recettes extraordinaires.

2 Pour les banques, les recettes brutes comprennent notamment les intérêts actifs, les commissions et les courtages et, pour les compagnies d'assurance vie, les trois quarts des primes ou cotisations encaissées. 3 Pour le calcul de l'impôt, les recettes brutes sont diminuées d'un montant de 500 000 francs. Art. 104

3. Taux Sur les recettes brutes provenant du commerce de détail, l'impôt se calcule au taux de 2 ‰; sur toutes les autres recettes, il se calcule au taux de 0,5 ‰.

932.411.10

Pourquoi cette différence ?

Lié à la consommation totale sur le territoire communal. L'estimation du solde dû pour 2017 est encore Fr 7'000.- trop haute (décpte du 08.05.18 frs 368'156.90)

Voir tableau annexé

940.329.00

Quel est le taux rémunérateur ?

Taux 2011 : 4% taux 2015 : 3.5% taux 2015 : 0.50% - taux 2016 : 0.15% - taux 2017 : 0.00%

D'où provient cette différence

Décisions fiscales prises par le canton

940.421.0

D'où provient cette différence

Augmentation des contribuables et des créances d'impôt des personnes physiques, donc par analogie une augmentation des recettes liées aux intérêts facturés sur les créances.

940.421.10

D'où provient cette différence

Diverses notifications définitives années 2009 à 2015

## Compte d'investissement

570.625.00

D'où provient le remboursement ?

Remboursement de la Charmaie SA du capital de dotation mis à disposition de l'ancien Home

700.506.70

A quoi en est-on avec la mise en place des compteurs.

Le remplacement et l'adaptation des compteurs pour une lecture à distance sont prévus sur 4 ans pour un montant global de Fr. 600'000.-. La première phase a été effectuée en 2017 avec un montant d'environ Fr. 130'000.- investi. En 2017, la section des eaux a posé environ 400 compteurs, essentiellement dans le village de Collombey, selon le planning fixé.

Pour les 3 prochaines années (2018-2020), l'objectif est de maintenir la même cadence, de telle sorte que l'intégralité du territoire soit équipé de cette nouvelle technologie.

## Bilan

A quoi en est-on avec l'acquisition de terrain de la Charbonnière-L'Enclos

La signature de l'acte et le paiement ont eu lieu le 10 avril 2018

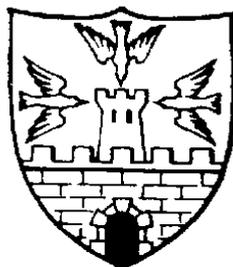
Collombey, le 22 mai 2018



COLLOBEY  
MURAZ

309.365.20

Date	Libellé	Contre-partie	Pièce	Montant	Solde
02.01.2017	VALRANDO/COTISATION 2017	Multiple	81162	'100.00	'100.00
25.01.2017	ARPEA/ABO COLLECTIF 2017	Multiple	81645	'160.00	260.00
10.02.2017	SECOURS REGIONAL 144/CONTRIBUTION 2017	Multiple	81679	1'731.60	1 991.60
15.02.2017	FED COMMUNES VS/COTIS 2017 8860 X FR. 0.70 + 150.00	Multiple	81934	6'352.00	8 343.60
28.02.2017	ASS COMMUNES SUISSES/COTISATION 2017	Multiple	82128	1'770.00	10 113.60
02.03.2017	METIER DART ET D'ARTISANAT/COTISATION 2017	Multiple	82109	'100.00	10 213.60
10.03.2017	CARNAVAL FASCINES/SOUTIEN 2017	Multiple	82200	'500.00	10 713.60
07.04.2017	CHABLAIS REGION/FUGUE CHABLAISIENNE 2017 8860 HAB*1.00	2.200.10	82564	8'860.00	19 573.60
23.04.2017	ASS DU CHABLAIS/COTISATION 2017	Multiple	82894	'300.00	19 873.60
27.04.2017	ASS RESP. FISCAUX/COT 2017+1 REPAS	Multiple	83211	'150.00	20 023.60
04.05.2017	ASS TRANSPORT HANDICAP/SOUTIEN 2017	2.200.10	85655	1'500.00	21 523.60
27.06.2017	ASS SECRETAIRES-CAISSIERS/COTISATION 2017	2.200.10	83659	'100.00	21 623.60
03.07.2017	ASS VS PREPOSES CONT HAB./COTISATION 2017	Multiple	83883	'70.00	21 693.60
07.07.2017	ORIF/COTISATION 2017	Multiple	83975	'50.00	21 743.60
01.08.2017	PRO PATRIA/DON 2017	2.200.10	84842	'300.00	22 043.60
11.09.2017	P'TIT THEATRE DE LA VIEZE/SOUTIEN 2017	Multiple	84899	2'000.00	24 043.60
22.09.2017	ASS TENEURS REGISTRES/COT 2017	Multiple	84905	'200.00	24 243.60
26.09.2017	SPA/SOUTIEN 2017 BASE 2016 572 CHIENS	Multiple	85126	2'860.00	27 103.60
30.09.2017	ASS VS SERV. TECHN./COTISATION 2017 3X	Multiple	85306	'300.00	27 403.60
02.10.2017	AINE'RGIE VALAIS/DON JEUX OLYMPIQUES DES AINES	2.200.10	85191	'300.00	27 703.60
27.10.2017	AVEG/COTISATION 2017	Multiple	85500	'50.00	27 753.60
28.11.2017	CONSERVATOIRE CANTONAL/SUBVENTION 2017	Multiple	86157	2'200.00	29 953.60
20.12.2017	ASS WGA/PARTICIPATION PROJET ETUDE "ART VALAIS"	2.200.10	86530	1'000.00	30 953.60



**COMMUNE DE  
COLLOBEY-MURAZ**

date	31.12.2017
visa	
visa	
no pce	<b>353/60</b>

**Redevance pour usage du sol**

**D 1.138.00**

**C 932.411.10**

**195'000**

**total 2017 estimé**

**375'000**

exercice comptable

	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
kwh					45'393'475	37'782'610	
acompte	156'000	155'000	175'000	165'000	164'000	180'000	180'000
solde vers.	156'691	195'539	205'959	187'997	289'935	197'826	<b>195'000</b>
divers					reçu 09.05.16 après boucl		
total annuel	<b>312'691</b>	<b>350'539</b>	<b>380'959</b>	<b>352'997</b>	<b>453'935</b>	<b>377'826</b>	<b>375'000</b>
variation annuel	1'712	37'848	30'419	<b>-27'961</b>	100'937	-76'109	-2'826
budget	310'000	312'000	312'000	350'000	380'000	355'000	395'000
ecart bud	2'691	38'539	68'959	2'997	73'935	22'826	-20'000
ecart annuel	1'712	37'848	30'419	<b>-27'961</b>	<b>100'937</b>	<b>-76'109</b>	<b>-2'826</b>
prévisions solde	156000	155000	175000	215000	190'000	220'000	195'000
écart prévision	691	40'539	30'959	<b>-27'003</b>	<b>99'935</b>	<b>-22'174</b>	-

années	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
montants	312'690.95	350'539.30	380'958.60	352'997.45	453'934.75	377'826.10	375'000.00
variations	1'711.55	37'848.35	30'419.30	<b>-27'961.15</b>	100'937.30	<b>-76'108.65</b>	<b>-2'826.10</b>

recu 09.05.18 pour 2017

368156.9

diff

-6'843